



CFAAD 37

La préparation du CAP agricole Métiers de l'Agriculture «**Horticulture Maraîchage Pépinières**» est une formation de deux ans, donnant une qualification de niveau V et une expérience professionnelle, valorisante sur le marché du travail. Depuis la rénovation du diplôme en 2015, le jeune suit la formation avec le support **Horticulture-Maraîchage Pépinières** et cette formation est complétée par un autre Module **Valorisation et Vente du produit Horticole**, ce qui permet au jeune d'acquérir **une double compétence**.

L'APPRENTISSAGE

Une formation garantie par un **contrat de travail** avec un professionnel agréé, responsable d'exploitation horticole ou maraîchère d'une durée de 2 ans. La **période d'essai** correspond aux **45 premiers jours** consécutifs ou non de **formation pratique** effectuée par l'apprenti **en entreprise**. Le statut d'apprenti donne droit à la protection sociale (maladie, accident du travail...).

La **formation est rémunérée** entre 25 % et 78 % du SMIC et en fonction des conventions collectives départementales ou nationales.

Rémunération de l'apprenti avec la convention collective de l'Indre et Loire **Horticulture Pépinières**

Age de l'apprenti	Moins de 18 ans		18 à 21 ans		Plus de 21 ans	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
1ère année	25 % = 370.07 €	25 % = 370.07 €	41 % = 606.92 €	41 % = 606.92 €	53 % = 784.56 €	53 % = 784.56 €
2ème année	37 % = 547.71 €	45 % = 666.13 €	49 % = 725.35 €	55 % = 814.16 €	61 % = 902.98 €	61 % = 902.98 €

Rémunération de l'apprenti avec la convention collective de l'Indre et Loire **Maraîchage**

Age de l'apprenti	Moins de 18 ans		18 à 21 ans		Plus de 21 ans	
	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2	Semestre 1	Semestre 2
1ère année	25 % = 370.07 €	25 % = 370.07 €	41 % = 606.92 €	41 % = 606.92 €	53 % = 784.56 €	53 % = 784.56 €
2ème année	37 % = 547.71 €	45 % = 666.13 €	50 % = 740.15 €	65 % = 962.19 €	61 % = 902.98 €	65 % = 962.19 €

POSITIONNEMENT

Cette formation s'adresse aux jeunes âgés de **16 à 30 ans** (15 ans après la 3ème). Le candidat doit prendre contact avec nous et remplir la fiche de renseignements afin d'être **invité au positionnement** (entretien individuel) en avril, et en mai.

FORMATION AU CFA

La **formation gratuite** est assurée sur le **site de Tours-Fondettes agrocampus**. Les cours se déroulent sur 12 semaines par an soit 800 heures de formation sur les 2 années. L'alternance est de 1 semaine de formation au CFA et 3 semaines en entreprise.

La **restauration et l'hébergement sont possibles** (chambre 4-5 personnes).

DÉBOUCHÉS - POURSUITE D'ÉTUDES

Les titulaires d'un CAP agricole Métiers de l'Agriculture « Horticulture, Maraîchage ou Pépinières peuvent poursuivre leurs études: - BAC PRO Productions Horticoles - BPREA ...

Les titulaires du CAP agricole Métiers de l'Agriculture « Horticulture Maraîchage Pépinières » pourront exercer des fonctions **d'ouvriers agricoles polyvalents (double compétence dans la formation)** dans des exploitations ou des groupements d'employeurs ou dans des collectivités.

EXAMEN

L'examen est organisé en 2 groupes d'épreuves : - **80 % en cours de formation** (contrôle continu) ;
- **20 % en examen final.**

EPREUVES		DISCIPLINES	Epreuves en CCF	Coefficient	Epreuves finales	Coefficient
Enseignement général	E1	Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	oui	2	/	/
	E2	Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	oui	2	/	/
	E3	Interagir avec son environnement social	oui	2	/	/
Enseignement professionnel	E4	Réaliser des travaux sur les végétaux	oui	2	oui	4
	E5	Réaliser des travaux de suivi des cultures de l'implantation à la récolte et au conditionnement	oui	2	/	/
	E6	Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements, installations et bâtiments	oui	3	/	/
	E7	S'adapter à des enjeux professionnels locaux	oui	3		

ARCHITECTURE PAR MODULES

MODULES DE LA FORMATION		MATIERES PRINCIPALES	HORAIRES
DOMAINE COMMUN			
MG 1	Agir dans des situations de la vie sociale	Histoire-géographie, éducation socioculturelle, mathématiques, technologies de l'informatique et du multimédia, sciences économiques, sociales et de gestion	143 h
MG 2	Mettre en oeuvre des démarches contribuant à la construction personnelle	Français, éducation socioculturelle, biologie-écologie, Éducation Physique et Sportive	87 h
MG 3	Interagir avec son environnement social	Français, anglais, sciences économiques, sociales et de gestion, Éducation Physique et Sportive	111 h
Activités à l'initiative des équipes pédagogiques		Soutien, remédiation, tremplin pour la 2 nd e...	88 h
Activités pluridisciplinaires du domaine commun			4 h
DOMAINE PROFESSIONNEL			
MP 1	Insertion du salarié dans l'entreprise	Sciences économiques, sociales et de gestion	24 h
MP 2	Maintenance des matériels, équipements, installations et bâtiments	Sciences des techniques des équipements, physique chimie	74 h
MP 34	Techniques et pratiques professionnelles : Horticulture - Maraîchage - Pépinières	Travaux de Production	139 h
MIP	Module d'Initiative Professionnel : Valorisation et vente de Produits horticoles		108 h
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel			22 h

FONCTIONS SPÉCIFIQUES DE L'OUVRIER AGRICOLE « Horticulture-Maraîchage-Pépinière »

– Exécutions d'opérations techniques en Horticulture :

Il prépare les mélanges, substrats et les supports de culture et réalise le piquetage de la parcelle. Il réalise manuellement ou mécaniquement les trous de plantations, et dispose les pots, conteneurs ou les supports de culture. Il effectue la plantation ou la mise en pot ou conteneur, et procède à des repiquages, repotages et transplantation. Il réalise des semis, bouturages, dragonnages, division de touffes et marcottages... Il réalise toutes les opérations nécessaires pour une bonne reprise et acclimatation des végétaux multipliés. Il intervient sur la plante durant tout le cycle de croissance : tuteurage, palissage, tailles, effeuillage et installe des équipements nécessaires à la protection des cultures contre les aléas climatiques et les nuisances animales. Il réalise le marquage des végétaux de pépinière à récolter et procède à l'arrachage manuel ou mécanisé de végétaux.

– Récolte et stockage

Il récolte les produits et les trie dans le cas d'une récolte échelonnée. Il prépare les produits, les calibre et les conditionne pour le stockage et la vente.

– Utilisation et entretien des équipements et installations

Il manœuvre les systèmes de régulation d'ambiance, automatisés ou non, monte, démonte et entretient les installations (serre, tunnel...), et réalise des opérations de chaulage des serres.